



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

### **Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe**

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

**Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO**

**Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-05-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

### **DELIBERATION N°05.06.2020**

**OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – Détermination et composition des commissions municipales.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Lors de l'installation du Conseil municipal le 23 mai 2020, nous avons procédé à l'élection du Maire et des Adjointes.

Nous pouvons en vertu de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit à l'initiative d'un de ses membres, soit par l'administration.

Je vous propose si vous en êtes d'accord, de fixer leur nombre à huit, et le nombre d'élu(e)s composant ces commissions à 11, sachant que le Maire est membre et Président de droit de l'ensemble des commissions.

Les commissions de travail déterminées sont les suivantes :

- Commission des finances
- Commission du développement économique et commercial
- Commission de la jeunesse
- Commission des travaux, de l'aménagement de l'espace et des déplacements
- Commission de l'environnement et du développement durable
- Commission de la vie locale, sportive et festive
- Commission de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance
- Commission de la culture, de la communication et de la coopération

Je vous propose, afin de refléter la composition politique de notre assemblée, que chaque commission soit composée ainsi qu'il suit :

- Liste « Ensemble pour Septèmes » : 10 membres dont le Maire, Président de droit
- Liste « Construisons Septèmes autrement » : 1 membre

Je vous prie de bien vouloir en délibérer ».

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré**

### **A L'UNANIMITE**

**DECIDE** la création de huit commissions municipales telles qu'elles sont dénommées dans l'exposé de Monsieur le Maire.

**FIXE** le nombre des élu(e)s à 11 membres au sein de chacune des commissions.

**ACCEPTE** le principe de répartition des sièges au sein des commissions, ainsi qu'il suit :

- Liste « Ensemble pour Septèmes » : 10 membres
- Liste « Construisons Septèmes autrement » : 1 membre

**DESIGNE** pour chaque commission, les membres du Conseil municipal, conformément au procès-verbal qui sera annexé à la présente délibération.

  
Le Maire  
André MOLINO

